

LES ALLERGÈNES DES PARFUMS

- LA RÉGLEMENTATION ACTUELLE
- LE DÉBAT SUR LES ALLERGÈNES ÉTIQUETABLES
- LES ALLERGÈNES SUR LA SELLETTE
- LES 26 FICHES TECHNIQUES
DES ALLERGÈNES ÉTIQUETABLES

LES ÉDITIONS DE
L'OBSERVATOIRE
DES COSMÉTIQUES

Collection Les Ingrédients

INTRODUCTION	p. 3
LE DÉBAT	p. 4
IFRA	p. 5
Les allergènes cosmétiques	p. 8
Allergènes "étiquetables"	p. 12
Allergènes cosmétiques : vers une révision de la liste des 26	p. 15
Allergènes : plus de substances, plus de limitations	p. 18
Europe : les allergènes expliqués aux consommateurs	p. 24
IDEA : une autre idée des allergènes	p. 26
Europe : consultation sur les allergènes	p. 30
Europe : les allergènes en consultation... et en questions	p. 33
Parfums : "il faut sauver le soldat Allergène"	p. 36
Allergènes : les réponses de l'industrie	p. 39
Une évaluation danoise des allergènes des parfums	p. 42
HICC, Atranol, Chloroatranol : interdits à partir du 23 août 2019	p. 44
Butylphenyl methylpropional, HEMA : Opinions du CSSC	p. 46
La liste des ingrédients et son avenir digital	p. 49
Étiquetage des allergènes : la Commission européenne lance son é...	p. 54
Étiquetage électronique des allergènes : Inacceptable, pour le B...	p. 57
Butylphenyl methylpropional : Opinion finale du CSSC	p. 60
Allergènes cosmétiques : la Commission européenne a lancé la con...	p. 62
IFRA : en attendant le 49e amendement	p. 65
L'IFRA publie le 49e Amendement à ses Standards	p. 70
15e ATP du CLP : 5 ingrédients cosmétiques classés CMR 1	p. 72
Étude d'impact sur l'étiquetage des allergènes : le rapport	p. 79
Le 4e Règlement CMR européen notifié à l'OMC	p. 83
FOCUS SUR L'ALLÉGATION "SANS ALLERGÈNES"	p. 88
LES "26" EN FICHES TECHNIQUES	p. 89
Benzyl alcohol	p. 90
Amyl cinnamal	p. 94
Cinnamyl alcohol	p. 97
Citral	p. 100
Eugenol	p. 104
Hydroxycitronellal	p. 107
Isoeugenol	p. 110
Amylcinnamyl alcohol	p. 114
Benzyl salicylate	p. 117
Cinnamal	p. 121
Coumarin	p. 124
Geraniol	p. 127
Hydroxyisohexyl 3-cyclohexene carboxaldehyde	p. 131
Anise alcohol	p. 135
Benzyl cinnamate	p. 138
Farnesol	p. 141
Butylphenyl methylpropional	p. 144
	p. 149

Linalool	
Benzyl benzoate	p. 152
Citronellol	p. 155
Hexyl cinnamal	p. 158
Limonene	p. 161
Methyl 2-octynoate	p. 165
alpha-Isomethyl ionone	p. 168
Evernia prunastri extract	p. 171
Evernia furfuracea extract	p. 176

Introduction

L'Article 19 du Règlement Cosmétiques 1223/2009 prévoit, dans son point g)ii) que *“les compositions parfumantes et aromatiques et leurs matières premières sont mentionnées par les termes ‘Parfum’ ou ‘Aroma’”* dans la liste des ingrédients qui doit figurer sur l'étiquetage d'un produit cosmétique. En outre, *“la présence de substances dont la mention est exigée en vertu de la colonne ‘Autres’ de l'Annexe III est indiquée dans la liste des ingrédients, en plus des termes ‘Parfum’ ou ‘Aroma’”*.

Le texte désigne ainsi 26 “allergènes étiquetables” qui doivent donc obligatoirement figurer dans la liste des ingrédients, dès qu'ils sont présents à plus de 0,01 % dans les produits à rincer et à plus de 0,001 % dans les produits sans rinçage.

Les 26 et 27 juin 2012, le CSSC (Comité Scientifique pour la Sécurité des Consommateurs) a publié une Opinion sur les allergènes de parfum dans les produits cosmétiques, dans laquelle il est indiqué que le consommateur doit avoir connaissance de davantage d'ingrédients de parfum présents dans les produits cosmétiques, en plus de ceux qui sont déjà soumis à un étiquetage individuel, et établit une liste de 62 allergènes supplémentaires. Le Comité scientifique recommande également des pourcentages maximum autorisés dans les formules, ainsi que l'interdiction de trois substances jusqu'alors admises.

Cette Opinion a suscité une vive réaction de l'industrie, qui a contesté sa pertinence, sa faisabilité, et particulièrement l'étiquetage obligatoire sur l'emballage d'un si grand nombre d'allergènes, suggérant plutôt un étiquetage électronique (en ligne).

De propositions en contestations, le dossier n'en finit pas de faire débat et sa finalisation se trouve retardée de plusieurs années, d'abord avec la création du projet IDEA, destiné à évaluer précisément les risques liés aux allergènes de fragrance, puis avec la prise en compte des remarques de l'industrie quant aux exigences d'étiquetage.

En décembre 2018, la Commission européenne a lancé une première étude d'impact sur ce dernier point. Et d'autres phases de consultation sont d'ores et déjà prévues avant qu'une décision définitive soit prise...

C'est donc un dossier toujours “en cours”, mais dont les conséquences pourront avoir des implications très importantes pour les entreprises cosmétiques. Pour les aider à s'y préparer, cet ebook rappelle d'abord les éléments cruciaux à prendre en compte avant de faire le point sur les allergènes actuellement soumis à étiquetage ou déjà interdits, au travers de 26 fiches techniques détaillant la réglementation actuelle et ses évolutions à prévoir.

© CosmeticOBS-L'Observatoire des Cosmétiques, 2020
8 rue Bernard Iské
92350 Le Plessis-Robinson – France

126,60 €
ISBN : 979-10-92544-30-5



info@cosmeticobs.com
cosmeticobs.com